

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2024/12/05-01-CFVU

Demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa), à compter de 2024/2025

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 5 décembre 2024, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique

Vu le décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques

Considérant la réforme remplaçant l'actuel diplôme d'État de sage-femme par le diplôme d'État de docteur en maïeutique ;

Considérant que ces dispositions s'appliquent aux étudiants qui débutent la deuxième année du premier cycle après le 1er septembre 2024, les universités doivent être accréditées en vue de délivrer le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) sur la base de cette nouvelle ingénierie.

Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE à la demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa), au sein de l'école de Maïeutique de la faculté des sciences médicales et paramédicales, à compter de 2024/2025.

Cet avis est rendu à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 5 décembre 2024

Pour le Président, et par délégation,
la Vice-présidente formation
Sophie de CACQUERAY

